

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET****DE LA DELIBERATION****Ateliers d'artistes - Ancienne caserne Heudelet - Bâtiment « 038 » - Mise à la disposition de la Ville - Convention à passer entre la Ville et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD)**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, la Ville a la volonté de mettre en oeuvre une politique de développement culturel ouverte à tous les arts et tous les publics. Dans ce contexte, elle souhaite mettre à la disposition d'un certain nombre d'artistes, un lieu de création spécifiquement aménagé pour répondre à sa préoccupation d'aide au développement des arts plastiques, notamment en direction des jeunes artistes issus de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts.

Dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne caserne Heudelet, la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise a accepté de mettre à la disposition de la Ville, le bâtiment « 038 ». Il convient donc de fixer, par convention, les modalités de cette mise à disposition.

La SEMAAD procède actuellement aux travaux nécessaires à l'aménagement de huit ateliers, au rez-de-chaussée du bâtiment, les surfaces de ces ateliers variant de 80 à 120 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition du bâtiment serait consentie à la Ville pour une durée indéterminée; il est par ailleurs prévu, dans le cas où d'autres projets d'aménagements urbains seraient envisagés par les deux parties, de mettre fin d'un commun accord à cette convention, à tout moment.

Cette mise à disposition s'effectuerait sous réserve du paiement, par la Ville, d'un loyer annuel de 44 000 €. La Ville supporterait toutes les charges locatives afférentes à cet ensemble immobilier ainsi que les réparations locatives.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la mise à la disposition de la Ville, par la SEMAAD, du bâtiment « 038 » de l'ancienne caserne Heudelet destiné à l'accueil d'ateliers d'artistes ;
- approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et la SEMAAD, annexé au présent rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**